



Grève dans les chemins de fer

La SNCF est un service public pour tous

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Dimanche 8 avril 2018

Au cours de ces derniers jours, le gouvernement Philippe, relayé par un certain nombre de médias, n'a eu de cesse de faire passer les cheminots pour des privilégiés voire des nantis. Cette stratégie vise à détourner l'opinion publique des sujets de fond qui composent le contenu réel du projet de réforme.

Le service public SNCF est un acteur fondamental du droit au transport tant pour les usagers (trains de voyageurs) que pour les chargeurs (trains de marchandises). C'est un outil public au service de la population et il doit le demeurer.



L'État est garant d'un aménagement du territoire qui permet l'accès égalitaire au train d'une large majorité de personnes avec un réseau ferroviaire qui allie les lignes grande vitesse (TGV), les liaisons interrégionales et transversales (TET), les lignes de proximité sur lesquelles circulent les TER. Ce maillage global du réseau ferroviaire doit garantir les interconnexions et correspondances entre les différents trains et proposer des dessertes et des offres de transport adaptées aux besoins des usagers.

Le maillage fin du réseau est aussi indispensable à l'irrigation du territoire pour répondre aux besoins en proximité des industriels, des PME... en matière de transport de marchandises.

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

Les « lignes de proximité » sont donc essentielles pour permettre l'accès au train public pour les chargeurs.

Afin d'assurer l'égalité de traitement et d'accès des usagers et chargeurs sur l'ensemble du territoire, l'État doit assumer ses responsabilités et rendre efficace l'outil public que représente la SNCF. La réforme souhaitée par le gouvernement, ne traite pas la question des moyens de financement pour relancer le service public de marchandises et de voyageurs. Elle ne règle en rien les dysfonctionnements du système ferroviaire, cause des retards et suppressions de trains, car elle n'aborde pas l'organisation des différents services assurés par la SNCF ou déjà – et malheureusement – externalisés.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales n'ont cessé d'interpeller le gouvernement et la direction sur la nocivité du projet de réforme de la SNCF. Les remarques et propositions n'ont pas été entendues. **La grève a donc été la seule réponse et c'est le gouvernement qui en porte la responsabilité car il en est le principal facteur.**



Le débat parlementaire sur le projet de loi d'habilitation qui fixe les grands axes sur lesquels le gouvernement est autorisé à légiférer par ordonnances, débute le 9 avril prochain. La loi

d'habilitation pourrait être votée le 12 avril, elle débute le processus.

Préalablement, un débat doit avoir lieu du 3 au 5 avril en commission du développement durable et des affaires économiques de l'Assemblée Nationale autour des amendements déposés par le gouvernement en s'appuyant sur la pseudo-concertation qu'il a engagée. Les amendements des différents groupes parlementaires seront également examinés.

Ensuite, le gouvernement publiera les ordonnances, s'il poursuit avec ce dispositif, qui n'auront la force de loi que si elles sont ratifiées par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat). Même si les ordonnances sont publiées, l'intervention des cheminots reste légitime et nécessaire pour en faire modifier le contenu.

Le Conseil d'État a dix jours pour valider la légalité du contenu des ordonnances.

En dernier lieu le Parlement aura à voter une loi de ratification.

Si cette dernière n'est pas votée, les ordonnances n'auront plus aucune valeur légale.

Le calendrier gouvernemental est prévu de s'étendre sur trois mois avant qu'une éventuelle loi de ratification soit adoptée. C'est la raison pour laquelle la mobilisation des cheminots doit s'inscrire dans la durée et que l'option de la grève perlée sur deux jours a été choisie.

Lors de la première grève, c'est un cheminot sur deux qui a cessé le travail avec 77% pour les seuls roulants. Le 22 mars, le taux de gréviste s'élevait déjà à plus de 35%. Le mouvement est donc bien parti pour s'inscrire dans la continuité du printemps social initié successivement par la forte mobilisation des retraités le 15 avril et celle de la fonction publique le 22 avril dernier. A Clermont-Ferrand, cheminots, étudiants et quelques retraités ont d'ailleurs manifesté mercredi 4 avril. Des militants du SNUipp étaient présents.



Le SNUipp-FSU 63 apporte son soutien aux cheminots grévistes et appelle le gouvernement à ouvrir des négociations utiles à l'intérêt national, aux agents des chemins de fer et aux usagers.



Le service public, on l'aime, on le défend...

Le SNUipp à vos côtés



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège – Section du Puy-de-Dôme
Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

